



Les AMIS des ARTS de la SOMME

Siège Social - Musée de Picardie
Salle d'Exposition
15- 17, Rue de la Dodane
80000 AMIENS

www.lesamisdesarts-delasomme.com
lesamisdesartsdelasomme@laposte.net

10^{ème} SALON D'AUTOMNE
du 21 au 30 novembre 2014

Chambre de Métiers et de l'Artisanat – 7, rue de l'Île Mystérieuse – 80440 BOVES (parking assuré)

Les Amis des Arts de la Somme organisent leur 11^{ème} Salon d'Automne et seraient très heureux de vous compter au nombre des participants.

A l'image de ce qui s'est fait précédemment, nous souhaitons avant tout que ce salon soit de qualité.

Nous vous adressons ci-joint le règlement ainsi que le bulletin d'inscription, à nous retourner pour **le 10 novembre 2014**.
Tout dossier incomplet sera refusé.

Nombre d'oeuvres : 1 à 8 - Format : LIBRE à condition de respecter la surface d'exposition de 1.40 m (H) x 1 m (L) x 2
ATTENTION PREVOIR L'ESPACE ENTRE VOS TOILES. Les œuvres trop serrées ne seront pas exposées.

NOM - Prénom :

Adresse :

Tél : Email : (très lisible SVP) :

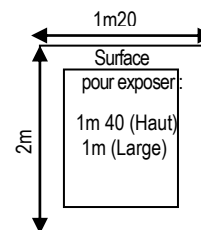
Portable : Site Internet :

Souhaitez-vous que votre adresse mail (ou site) figure sur les listes à disposition du public ? OUI NON

N° de SIRET :

2 FACES DE GRILLE PAR EXPOSANT

Format libre à condition de bien respecter le schéma ci-contre. Veillez également à bien homogénéiser l'ensemble de vos œuvres (couleurs, thèmes, encadrements (de préférence des caisses américaines ou des cadres de même style et de couleur identique).



| TITRE DE L'ŒUVRE <i>ATTENTION : les œuvres dépassant la surface impartie ne seront pas exposées</i> | TECHNIQUE | FORMAT (MAX : 1m(L) X 1m40 (H) Cadre compris) | PRIX |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|--------------------------------------------------|------|
| - 1 | | | € |
| - 2 | | | € |
| - 3 | | | € |
| - 4 | | | € |
| - 5 | | | € |
| - 6 | | | € |
| - 7 | | | € |
| - 8 | | | € |

Votre règlement comprend :

Les droits d'accrochage (20 €) **Chèque** : à l'ordre de la Société des Amis des Arts de la Somme

Ou Les droits d'accrochage (20€) + Votre cotisation 2014 (20 € ou 10 € pour les moins de 26 ans) **impératif établir 2 chèques**

"Je soussigné(e),déclare avoir pris connaissance du règlement de l'Exposition, en accepte l'intégralité, et renonce à tous recours envers l'Association, notamment en cas de détérioration ou de vol des œuvres confiées et exposées".

Signature (Précédée de la mention "lu et approuvé") :

Date :

RÈGLEMENT

ARTICLE 1 : - COTISATION : Seuls les membres des Amis des Arts à jour de leur cotisation peuvent participer à ce Salon. La COTISATION annuelle est de **20 €** (10 € pour les moins de 26 ans)
- DROITS D'ACCROCHAGE : **20 €** quel que soit le nombre d'œuvres exposées

ARTICLE 2 : - NOMBRE D'ŒUVRES : 1 à 8 (Chaque artiste disposera de **2 faces** de grille caddie)
- FORMAT : **Libre** (Surface d'exposition par grille : **1m 40 (Hauteur) X 1 m (Largeur)**)
ATTENTION : les œuvres trop serrées ne seront pas exposées (**bien tenir compte de l'espace entre vos toiles.**)

ARTICLE 3 : - TECHNIQUES : Peinture - sculpture - photographie - mosaïque
Pour les cadres, dispositif d'accrochage fiable (SVP) : PAS DE PITONS QUI RESSORTENT.
SCULPTURE : présentées sur socles, **fournis par l'artiste**, permettant une exposition de l'œuvre en **toute sécurité.** (des tables peuvent être mise à disposition)
Toutes les œuvres comporteront au dos, le nom et l'adresse de l'Artiste ainsi que le titre de l'œuvre.

Seront refusées : les copies d'œuvres d'artistes, les œuvres pouvant nuire à la bonne tenue du salon ainsi que les œuvres hors format pour la surface d'exposition.

ARTICLE 4 : En cas de vente : L'exposant s'engage à faire un don de 15% sur le prix de vente de l'œuvre. Toutes les œuvres présentées doivent être libres à la vente. Une œuvre vendue peut aussitôt être remplacée.
ASSURANCE : Les artistes sont libres d'assurer leurs œuvres individuellement. **La Société des Amis des Arts ne répond pas d'éventuels vols ou détériorations de quelque nature que ce soit.**
Chaque exposant, par le fait même de sa participation, accepte sans restriction, les clauses du présent règlement.

ARTICLE 5 : - **DÉPÔT : VENDREDI 21 novembre 2014 de 13 h à 17 h**
- **RETRAIT: DIMANCHE 30 novembre 2014 entre 18 h 00 et 18 h 30.** (Merci de respecter ces horaires).
- **INVITATIONS** : Les invitations seront envoyées par Mail. Vous pourrez également en retirer à la Dodane (15/17, rue de la Dodane - AMIENS) les samedis et dimanches entre 15 h et 17 h 30.

ARTICLE 6 : **prix du Salon d'Automne**
Trois prix seront décernés par les artistes (1^{er} Prix : 100 € - 2^{ème} Prix : 70 € - 3^{ème} Prix : 50 €).
Les prix seront remis le jour du décrochage des œuvres (le 30 novembre 2014)
Les gagnants se devront **d'être présents ou de se faire représenter. À noter que les lauréats de l'année précédente, seront hors concours pour deux années consécutives.**
- **VERNISSAGE : le SAMEDI 22 novembre 2014 à 11 h 30**

La réussite d'un salon étant liée aussi à l'information du public, les participants sont invités à déposer quelques affiches chez les commerçants de leur quartier ou de leurs connaissances et **à diffuser très largement l'invitation par Mail, en ajoutant : "Pour diffusion à tous vos contacts"**

RAPPEL :

DÉLAI D'INSCRIPTION : avant le **10 novembre 2014** (Attention places limitées)

DÉPÔT : **Vendredi 21 novembre 2014 de 13 h à 17 h**

RETRAIT : **Dimanche 30 novembre 2014 entre 18 h et 18 h 30**

NOMBRE D'ŒUVRES EXPOSÉES : 1 à 8 dans une surface de 1m (Large) sur 1m40 (Haut) sur 2 grilles

FORMAT des Toiles : Libre (bien tenir compte de l'espace entre les toiles)

LES TOILES TROP SERRÉES NE SERONT PAS EXPOSÉES

Société des Amis des Arts de la Somme

Association fondée en 1835. Reconnue d'utilité publique par décret en 1933

Toute correspondance exclusivement au 15, 17, Rue de la Dodane – 80000 AMIENS

lesamisdesartsdelasomme@laposte.net - <http://lesamisdesarts-delasomme.com>